par la barateria. Le justice, si elle était ferme et impartiale, pourrait encore guérir le mal, malgré sa gravité; mais il n'en est pas ainsi, et les tribunaux de ces pays peuvent malheureusement changer pour qu'ils ont perdu toute indépendance.

Des correspondances de Munich annoncent que le prince Adalbert a définitivement accepté, aux conditions voulues par les articles 38 et 40 de la Charte hellénique, la succession au trône de Grèce, à laquelle il a formellement renoncé pour lui et ses enfants le prince Luitpold. On assure même que le prince Adalbert se rendra prochainement à Athènes, pour se familiariser avec les hommes et les choses de la Grèce.

On nous écrit de Samos, le 2 juillet :

« La tranquillité est parfaite à Samos; quelques uns de ceux qui ont été libérés du bagne, en rentrant ont voulu exercer le brigandage; mais ils ont été immédiatement arrêtés.

« Le caimacam de l'île, M. Coménénos, vient de former le conseil du pays qu'on appelle ici *ériné*. Ce conseil se forme de 4 membres avec les huit que, selon le Firman impérial, l'assemblée propose. Ils ont été choisis à la majorité des voix.

« Le caimacam a également formé un tribunal régulier. Tous les sénateurs, juges et employés, jusqu'aux gardiens, prêtent le serment que M. Coménénos a fait voter par l'assemblée. Il est conçu en ces termes :

« Je jure de garder obéissance et fidélité au Sultan, fidélité à la principauté, obéissance aux lois organiques du gouvernement impérial, me conformant exactement et scrupuleusement aux termes des Firmans impériaux et aux lois de ma patrie, n'ayant en vue que le bien public, laissant de côté toute pensée criminelle, remplissant exactement et sans partialité les devoirs de mes fonctions, gérant consciencieusement et honnêtement les fonctions qui m'ont été confiées, et n'abusant aucunement des deniers publics. Je jure, de plus, que je ne suis pas ni ne serai membre d'aucune hétérie secrète, inconnue à la Sublime Porte et à la Principauté! »

« C'est la première fois que les Samiens prêtent de semblables serments. Celui-ci est conçu dans une bonne pensée et noblement exprimé. Il fait honneur à M. Coménénos dont chacun apprécie, du reste, les hautes qualités de cœur et d'esprit. »

On nous écrit de Paris, à la date du 28 juin :

« La situation politique a fait un grand pas. La révision de la Constitution a passé du domaine de la polémique des journaux dans celui de la discussion et des notes parlementaires. En se déplaçant, la question, il faut le reconnaître, a changé de physionomie. Les partis hostiles à la République se portaient vers la révision avec ardeur, avec ensemble, comme à une conquête, et avec l'intention bien évidente d'en finir avec le gouvernement républicain. Le gouvernement favorisait ce mouvement dans le doute et avec l'espoir de le faire tourner exclusivement à la proposition des pouvoirs du président. Quand on s'est approché des réalités, bien des illusions se sont dissipées.

« Les formalités réglementaires ayant été disposées, il a fallu d'abord procéder à la nomination d'une commission pour préparer le travail du vœu à émettre par l'assemblée. La majorité avait fait, dans ses réunions, de grands efforts pour faire choisir exclusivement des commissaires révisionnistes; malgré cela, la minorité, hostile à la revision, obtient six commissaires sur quinze.

« La commission s'assemble, on dit que on avait pensé de passer exceptionnellement à quorum entre la monarchie et la république, personne n'osant plus nager cette difficulté. Ceux qui désirent la révision sont sommés de s'expliquer sur le sens qu'ils y attachent; ils s'enferment dans des images; ils n'osent dire ni ce qu'ils veulent changer, ni ce qu'ils aspirent à mettre à la place. Un d'eux déclare que s'il veut la revision, c'est pour améliorer la République en la maintenant; ce commissaire, M. de Tocqueville, est nommé rapporteur, ce qui attache un sens républicain à une démonstration qui, au fond, était une attaque aux institutions existantes.

« Ce n'est pas tout, on avait dit que le nombre des pétitions demandant la révision et la prorogation se compterait par millions. Eh! bien, malgré l'intervention active des fonctionnaires, le pétitionnement reste loin de ce résultat; et les pétitions qui demandent la prolongation illégale des pouvoirs du président dépassent à peine le nombre de dix mille.

« Ainsi la révision qui devait tout éclaircir, a tout obscurci; elle devait amener de grands changements, elle ne conduit qu'à consolider ce qui est; elle devait amener de grandes démonstrations monarchiques; personne n'ose parler en faveur du roi. Cela doit aux yeux, la révision n'était pas sollicitée par un parti, dans un but déterminé; elle l'était par plusieurs partis qui ne veulent que démolir, sans savoir ce qui prévaudra et, de tout cela on est déterminé à empêcher les autres à rien faire de décisif.

« Ce mouvement, on peut le dire, est manqué.

« D'un commun accord, les opinions parlementaires s'opposent à ce que la Constitution soit changée d'une manière illégale, c'est à-dire autrement qu'à la majorité de trois quarts des voix. Les bonapartistes exclusifs le savent; ils prennent-ils le parti de se passer de la constitution et de pousser à sa violation; les uns veulent que si la majorité ordinaire est pour la revision, on la fasse, en s'appuyant sur l'armée pour vaincre les résistances; les autres considèrent comme non avenue la disposition qui défend la réélection du président, et prétend qu'on peut, qu'on doit le réélire, et qu'il sera réélu.

Au milieu de ces batailles de plume et de paroles, que fera la nation? il est difficile de voir en ce moment de quel côté se dirige le grand courant de l'opinion. Il est à espérer et on peut croire que les propositions qui foulent aux pieds la légalité ne trouveront pas dans le pays une majorité suffisante pour procurer un succès éphémère.

A. U.

NOUVELLES DIVERSES.

Vendredi dernier, S. M. le Sultan, accompagné de sa suite ordinaire, s'est rendu à la mosquée de Beyler-bey, et y a assisté à la prière de midi.

— Ainsi que nous l'avions annoncé dans notre dernier numéro, hier dimanche, quinzième jour de la lune de Ramazan, a eu lieu la cérémonie du *Birkai-Chérif*. Tous les plus vénérées de la religion musulmane. Vers onze heures du matin, le Sultan a quitté ses appartements et s'est rendu en cortège dans la salle du palais de Top-Capou, où l'on conserve le manteau du Prophète. Après les prières d'usage, S. M., les hauts dignitaires de l'empire, les ministres, les généraux et tous les fonctionnaires de la Porte et des diverses administrations qui assistaient à cette cérémonie, ont été admis à baiser la précieuse relique, objet de la vénération des pieux musulmans. Conformément à la coutume établie, l'appartement renfermant le manteau du Prophète, doit rester ouvert pendant quelques jours, et l'entrée en est permise aux personnes qui s'empressent d'accomplir, en s'y rendant, un acte de dévotion.

A l'occasion de cette cérémonie, les bureaux de la S. Porte ont été fermés hier dimanche.

— Divers changements ont eu lieu, dans ces derniers temps, à l'Arsenal; dans le but de mettre plus d'unité et de rapidité dans l'administration qui avait souvent à souffrir de l'antagonisme de quelques uns des ses membres.

Voici ces changements : Ahmet pacha, férik de l'Arsenal, est passé au Séraskiérat en qualité de général de division dans l'infanterie de ligne pour être employé au dehors. Il a été remplacé par Moustafa pacha qui était lîva et a été promu, à cette occasion, au grade de férik. Il était aussi Capitana Pacha; mais cette place a été supprimée où, du moins, elle a été réunie, sous le même fonctionnaire, à la précédente.

Le Liman Reis Pacha est passé au Séraskiérat dans l'infanterie, en conservant son grade. Il a été remplacé par Ahmed bey, commandant du vaisseau amiral le *Mahmoudié*. Ce dernier a été promu au grade de liva et lui-même remplacé par Rechid bey.

— Samedi dernier, Halim bey, fils de feu Mehémet-Ali pacha, et Moustafa bey, fils de feu Ibrahim pacha, ont été élevés sur le paquebot poste français le *Lycurgue*, à Constantinople, venant d'Alexandrie.

— Samedi dernier, M. Tarzzoni, chargé d'affaires de Naples, s'est rendu à la S. Porte et a eu une conférence avec le ministre des affaires étrangères.

— On nous écrit de Syrie, le 9 juillet :

« LL. MM. le roi et la reine de la Grèce sont arrivées le 2 du mois courant à Syra à bord du bateau à vapeur grec l'*Othon*, pour accompagner le prince d'Oldenbourg qui s'est embarqué immédiatement sur un des bateaux à vapeur de la compagnie du Lloyd Autrichien, pour Trieste.

« LL. MM. sont descendues le même jour à terre où elles ont été reçues de la façon la plus brillante par la population; puis elles se sont rembarquées à bord du bateau à vapeur grec l'*Othon*, qui a hissé aussitôt pour se rendre au Pyrée.

« Un gâlette de guerre ottomane l'*Arinouvit* commandée par le capitaine Hassan, qui est entrée pour la première fois depuis 1840 dans le port de Syra, en a fait les honneurs à LL. MM., mais de telle manière que le capitaine a ne s'est pas enthousiasmé général des habitans accourus tous sur la rive pour assister aux feux d'artifices que le capitaine Hassan n'a cessé de tirer à son bord jusqu'au départ de LL. MM. qui sont parties vers minuit. On ne s'attendait pas à avoir vu à Syra autant de courtoisie de la part d'un commandant d'un bâtiment de guerre ottomane qu'on a montré le commandant de la gâlette ottomane, qui a juste raison, a hérité chez tout l'opinion des officiers de la marine impériale ottomane. »

— On nous écrit de Grèce :

« Les séditieux officiellement nommés ont été reçus au sénat sans aucune observation.

« Quelques changements sans importance ont eu lieu dans différentes branches de service. Du reste, tout est tranquille en Grèce, malgré quelques amours-propres froissés qui n'ont en vue que leur intérêt personnel.

« On s'entretient beaucoup à Athènes de la nomination de S. E. Emin Effendi, au poste d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la S. Porte en Grèce. Tous ceux qui ont eu l'honneur de connaître ce haut fonctionnaire approuvent hautement le choix qu'a fait le Divan impérial pour occuper un poste aussi important. Il n'y a dans tout cela que le gouvernement grec qui est désappointé, car il connaît la capacité et l'énergie d'Emin Effendi. »

— On lit dans le *Courrier d'Athènes* du 8 :

« Le brigandage continue à ravager les provinces de la Grèce. La force publique, mal dirigée, ne peut pas empêcher ces méfaits désunis, ne lui oppose qu'une faible résistance. Aussi rien n'arrête l'audace des bandits. Dernièrement encore une bande a pillé le village de Sarmoscali, peu distant de Lamia. On croit généralement que cette bande était commandée par le fameux Calamitsi.

« M. Trawers, premier interprète chancelier de la Légation ottomane de Poya Bas, est arrivé hier dimanche à Constantinople, à bord du bateau à vapeur du Lloyd autrichien de Trieste, l'*Africa*.

— Depuis près d'un mois, la police était informée qu'une bande assez nombreuse de faux-monnayeurs, dont plusieurs appartenaient à la nation italienne et les autres étaient sujets grecs, exerçait à Constantinople sa coupable industrie. Mise sur la trace de ces malfaiteurs, elle est parvenue à découvrir, ces jours derniers, l'atelier où ils fabriquaient des pièces de cinq francs, des carbonazzi, des demi-carbonazzi, des colonates, etc. Elle en a arrêté quelques-uns qui ont été conduits au Zapté. Elle a également saisi, comme pièces de conviction, les instruments dont ils se servaient pour la fabrication de ces pièces fausses.

— Mercredi, vers onze heures du soir, un incendie s'est déclaré à Fénor Bégtché, un petit café a été seul la proie des flammes.

— M. Nicod nous remet la note suivante :

Un intéressant phénomène céleste aura lieu le 28 juillet prochain. Dans le milieu du jour il y aura une éclipse totale du soleil, c'est-à-dire qu'à l'heure même où le ciel brillera de la plus éclatante lumière, une ombre profonde se répandra en quelques instants autour de nous. La lune en coupant le soleil, et se trouvant sur le plan de l'écliptique, se placera entre le soleil et la terre, nous cachera son disque tout entier et nous donnera le spectacle d'une belle nuit au milieu d'un des plus beaux jours de l'année. Le commencement de l'éclipse aura lieu à 1 heure 55 minutes du soir et la fin à 3 heures 19 minutes. La durée totale sera de 2 heures 14 minutes, et c'est à 2 heures 42 minutes que l'occulation de la lumière sera dans toute son intensité. Mais comme notre position géographique n'est pas la même, puisque Paris est à 0° du méridien et que Constantinople est au 26° et 50' de longitude Est, nous précédons Paris de près de 2 heures dans la contemplation et la jouissance de la lumière, et il arrive que quand il est midi à Constantinople, il ne sera que 10 heures à 10 minutes à Paris. De cette différence, augmentée encore par la variation de la latitude des deux capitales, il résultera que le phénomène céleste ne présentera pas des formes parfaitement identiques à celles calculées par l'observatoire de Paris.

Dans la visite de S. M. le Coumbar-Hané, les élèves de l'école du génie ont mis sous les yeux du Sultan un dessin très exact des diverses phases de l'éclipse que nous annonçons.

Nous ne pouvons nous dispenser de faire part à nos lecteurs d'une découverte qu'un savant polonais, M. Rulnicki, prétend avoir faite. Cette découverte, qui n'est autre que celle du *mouvement perpétuel*, serait appelée à trop de grands et nobles résultats pour la passer sous silence. Il ne nous appartient pas de décider si M. Rulnicki a vraiment atteint le but qu'il se proposait et auquel il a consacré quinze ans, mais, en tout cas, nos lecteurs trouveront dans le travail que nous publions à ce sujet, d'utiles et d'ingénieux détails. Dans un de nos prochains numéros nous donnerons en Variétés la suite de ce travail, la description détaillée de la machine.

DÉCOUVERTE DU MOUVEMENT PERPÉTUEL.

Tous les peuples accueilleront, sans aucun doute, avec une vive surprise et un grand intérêt, cette découverte, qui a le même prix pour les amis et pour les ennemis de tout progrès dans le monde, et dont le but est d'alléger l'humanité dans ses travaux, exécutés jusqu'à présent à la sueur de son front, et de lui ouvrir comme résultat de cette invention, le vaste grand pays où, qui ne peut être repoussé d'aucun peuple.

Cette nouvelle invention mécanique remplace toutes les forces connues jusqu'à présent, telles que la force de l'homme, du cheval, de la vapeur, de l'eau et du vent, forces qui, bien que le mécanisme en travaillant en travaille toujours, pour atténuer leur véritable but en allégeant les travaux et en épargnant le temps si précieux dans la vie humaine, n'ont pu réussir à répondre à l'exigence universelle, provenant de l'esprit du temps, à cause des énormes frais qu'exige l'usage et l'accroissement de ces forces.

Mais maintenant, on peut dire, nullement comparé à aucune des forces qui existent et qui sont en usage jusqu'à présent; car, non seulement il les remplacera et les remplace toutes, mais aussi il les surpasse en puissance et en vitesse; il est plus même, en ce qui concerne les frais, leur dire opposé.

L'application de ma machine dans toutes sortes de travaux en petit comme en grand, prouve sa supériorité, et la comparaison des frais avec ceux des autres forces, les évaluant aussi très-exactement que possible, est de 1 pour 100.

Et ainsi ne pouvons-nous pas dire que la vie aussi bien sur terre que sur l'eau, non, ce qui est le plus digne d'attention, c'est qu'elle ne ralentit ni accélère sa course dans les marées et dans les descentes, et n'a pas besoin d'augmenter ou de diminuer sa force et sa vitesse, pour égaler la course à son accélération.

Ce qui doit frapper le plus l'attention, c'est que cette machine, mise en mouvement, pourra continuer ce mouvement durant vingt ans, sans aucune réparation, et cela, exactement au même une seconde, sans l'analogie d'aucune des forces connues jusqu'à présent dans la mécanique, par sa propre force, le mouvement mécanique, si bien que l'auteur peut dire avoir découvert le mouvement perpétuel. Son pouvait trouver dans le monde une matière qui ne s'usât jamais, cette machine ne cesserait jamais d'agir, de fonctionner, par la propre force de sa construction intérieure.

Mais le principe qui donne, pour ainsi dire, la vie à un corps mort, ne s'usera jamais; il existera toujours et, par conséquent, cette machine ne peut rien perdre de son prix, car la faiblesse et la corruption des matériaux pourront en arrêter pour quelque moment seulement le mouvement plus que, mais le principe, et, pour ainsi dire, le nœud de la vie qui lui a été donnée par l'auteur, existera toujours.

Un petit modèle que j'ai confectionné ici, pourra donner une idée plus claire de la force et de la vitesse de cette machine. C'est un petit chariot ayant soixante centimètres de longueur, trente de largeur et quarante-cinq de hauteur, il peut prendre avec lui vingt-cinq de Vienne et parcourir, dans cinq minutes, un mille de Vienne.

JOSEPH-XAVIER RUDNICKI.

(*La suite au prochain numéro.*)

(Correspondance particulière.)

SALONIQUE, 8 *juillet*. — Nous nous empressons d'informer la direction de votre estimé journal, pour le bien des navigateurs et des commerçants en général, qu'on nous mande de Serrès, sous la date du 2 de ce mois, la désagréable nouvelle de l'apparition, aux salines d'Orphano, le 30 juin au soir, d'une barque pirate montée par une quinzaine d'individus qui étant venu descendre au bureau des salines et se faire délivrer, par force, l'argent monnayé qu'il y avait, ont cru, sans pouvoir faire du mal aux personnes. Par mesure de précaution, les pirates coupèrent en deux un pont en bois qu'il y avait à une certaine distance, afin d'empêcher la venue, peut-être à l'improviste, des gardes du district. On dit qu'une autre barque pirate montée par un égal nombre d'individus avait fait une apparition à Tchaïtszy, près d'Orphano, et aurait enlevé toutes les provisions de bouche et les boissons fortes qui existaient dans la boutique d'un bacal, en lui disant de tâcher de les renouveler pour les mettre à leur disposition. A Serrès on a supposé que c'est le pirate samien Nègri qui est le chef de cette bande; ici l'on suppose plutôt que c'est Vélentza et ses fils.

Jeudi, à l'aube du jour, le feu a éclaté dans une petite école turque située dans la partie haute du quartier des bohémiens. On est arrivé à temps pour circonscrire l'incendie dans son foyer : pompes, crochets, personnes rien n'a manqué; fort heureusement aussi qu'il n'y avait pas la moindre brise.

On a supposé que le feu doit avoir été mis par des malveillans; car deux jours près l'on a découvert dans deux ou trois endroits différents, du bois gras et des chiffons enveloppés ensemble dans le but coupable d'y mettre le feu.

Le gouverneur-général s'est empressé de doubler et tripler même la patrouille, de faire fermer à deux heures de la nuit les barrières qui séparent les différents bazars, et de ne laisser aller pors une dans les rues, depuis deux heures de nuit, sans final. Une communication a été adressée à MM. les consuls, sous la date du 6 Chéval 1267 (4 juillet 1851), pour que leurs nationaux aient à se conformer à cette mesure.

Nous avons ressenti hier, à 3 heures 20 m. de l'après-midi, une forte secousse de tremblement de terre de 10 à 12 secondes. Un vent très violent et excessivement chaud soufflait de la même direction et souffle maintenant encore, mais avec moins de force.

Nous avons en station et sur rade une corvette et un brick de guerre ottomans. Un cutter, qui est également de station, s'apprêtait, il y a trois jours, d'ordre du pacha, pour aller à la poursuite des bâtiques pirates dans les eaux d'Orphano et de Tchaïtszy, Tassoos et L'Cavalla.

Par une circulaire de ce jour, M. Edouard Grassel, jusqu'ici consul de la République française à Salonique, a prévenu ses collègues de sa nomination par décret du 25 avril du Président, au poste consulaire, à Port Louis (Ile Maurice), en remplacement de M. Jules Faucher qui vient lui-même de succéder. En attendant, M. Aug. Batiou, chancelier de ce consulat, gérera ce poste. M. Grassel s'embarquera demain sur le vapeur hebdomadaire autrichien pour se rendre d'abord à Paris, par la voie de Marseille. Il sollicitera probablement un changement de destination.

Aucune nouvelle sublime de l'Albanie, si ce n'est des bandes de brigands qui infestent les routes dans la belle saison d'ete actuelle.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

(Paris, 25 juin.)

La commission de révision de la constitution a terminé le 25 ses délibérations sur les diverses propositions concernant la révision; elle a pris ses résolutions définitives et a procédé à la nomination de son rapporteur.

Elle a adopté à la majorité de 9 voix contre 6 la nouvelle rédaction de la proposition présentée par M. de Broglie. Cette proposition est conçue en ces termes :

« L'assemblée législative, en l'an 1851 de la constitution, émet le vœu que la constitution soit révisée en totalité, conformément au dit article.

Voici les noms des membres qui ont voté pour et contre la proposition.

Les neuf votans pour sont : MM. le duc de Broglie, de Montalembert, Moulin, Dufour, de Tocqueville, Berryer, de Corcelles, de Melun (du Nord) et Odilon Barrot.

Les six membres qui ont voté contre sont : MM. le général Cavaignac, Charras, de Mornay, Jules Favre, Charamaule et Baze.

Un autre vote important a eu lieu sur l'amendement de M. Charamaule, qui demandait qu'on ajoutât au texte de la proposition de M. de Broglie ces mots : « Pour l'amélioration et la consolidation de la république. »

Cet amendement, mis aux voix, a été rejeté par 12 voix sur 15. Deux membres, MM. Jules Favre et Charamaule, sont seuls voté pour. Le général Cavaignac s'est abstenu.

Enfin la nomination du rapporteur ayant été mise aux voix, M. de Tocqueville a été nommé au premier tour de scrutin par 8 voix. M. de Broglie a obtenu 5 voix, M. Odilon Barrot, 1, et M. de Corcelles, 1.

Ont voté pour M. de Tocqueville : MM. Jules Favre, de Mornay, de Tocqueville, de Corcelles, Charras, le général Cavaignac, Charamaule et Baze :

MM. de Montalembert, Moulin, Dufour, Berryer, et de Melun (du Nord), pour M. de Broglie.

M. de Broglie a voté pour M. Odilon Barrot, et M. Odilon Barrot a donné sa voix à M. de Corcelles.

La commission ne tiendra plus de séance que pour entendre la lecture du rapport de M. de Tocqueville.

La sous-commission de la révision de la constitution chargée de dépouiller les pétitions a constaté le résultat du dépouillement opéré dans soixante et un départements à commencer par le département de l'Ain jusqu'à celui du Pas-de-Calais inclusivement.

Dans ces soixante et un départements il y a pour la révision 368,391 signatures, croix et adhésions légalisées et non légalisées; 218,452 pour la révision et la prorogation, et 10,130 pour la prorogation pure.

Le nombre total des signatures légalisées et non légalisées est de 530,303, et 61,700 croix et adhésions.

Le total des signatures légalisées et non légalisées est donc de 591,003, y compris les croix et les adhésions individuelles ou collectives.

La sous-commission n'a plus à dépouiller que 25 départements qui envoient à l'Assemblée 187 représentans, y compris le département de la Seine.

La commission pour la ratification des traités de la Plata s'est occupée le 25 d'une question accessoire concernant les réclamations individuelles adressées depuis 1845 au gouvernement, et sur lesquelles rien n'a été statué dans le traité Le Prédour. La commission a décidé que le gouvernement, avant l'échange des ratifications, stipulerait en faveur des ayans droit. Cet incident a retardé le dépôt du rapport.

Le système protecteur et le régime des tarifs de douanes ont fait les principaux frais de la séance du 26. M. Sainte-Beuve a développé sa proposition. On croyait d'abord que M. Thiers répondrait; mais M. Sainte-Beuve a occupé la tribune jusqu'à la fin de la séance, et il n'a pas terminé. Son discours, on le voit, a été long.

La mise à l'ordre du jour de la proposition pour le séance a un peu surpris; on ne s'attendait pas à ce qu'elle fût discutée encore, et le ministre du commerce, partageant cette confiance, était parti la veille pour Londres. M. Baroche a demandé en conséquence que la discussion fût ajournée; il a insisté par deux fois sur la convenance de la présence au début du ministre compétent. Le ministre de l'intérieur a joint ses observations à celles du ministre des affaires étrangères; il a ajouté que M. Buffet était allé à Londres en partie pour étudier sur les lieux les effets de la réforme anglaise et pour mieux apprécier les résultats probables de la réforme proposée à l'Assemblée. L'Assemblée ne s'est point rendue à ses observations. M. Thiers a objecté que les deux opinions seraient assez énergiquement représentées et défendues, même en l'absence du ministre du commerce. M. Thiers apparemment ne compte que deux opinions, la sienne et celle qu'il se propose de combattre. M. Léon Faucher lui a fait remarquer qu'il y en avait au moins une troisième, celle du gouvernement, représenté par le ministre qui est à Londres. Mais l'Assemblée, qui nous a semblé en cet lieu sévère pour le cabinet, a refusé tout ajournement, et le débat s'est engagé.

On connaît les propositions générales dont se compose le projet de M. Sainte Beuve : Abolition de tout droit protecteur sur les substances alimentaires et sur les matières premières : droits de 10 pour 100 au maximum sur les objets en partie manufacturés, et de 20 pour 100, aussi au maximum, sur les objets entièrement manufacturés; suppression de toute prohibition. Il n'a développé que la première partie, relative aux substances alimentaires et aux matières premières, en comprenant le fer dans la catégorie des matières premières.

Au commencement de la séance, l'Assemblée avait adopté les derniers articles de la loi sur les banques coloniales.

On lit dans le *Journal des Débats* du 25 juin :

« Les protectionistes ne se plaindront pas. Si le libre-échange s'est donné carrière à l'assemblée, le système protecteur a pris aujourd'hui une ample revanche. M. Sainte-Beuve avait parlé pendant deux heures. M. Thiers a occupé la tribune pendant plus de trois; et, sans faire injure à M. Sainte-Beuve, il est bien permis de dire que le talent des deux orateurs n'était pas égal et que le libre échange n'a pas été le mieux parlé.

« Nous ferons tout d'abord une observation. Ce que nous avons approuvé et défendu dans la proposition de M. Sainte-Beuve, ce n'est point la proposition elle-même, dans toute son étendue : c'est son principe et son point de départ; c'est la pensée même qui l'a inspirée; en d'autres termes, c'est la pensée de soumettre notre système douanier à une révision, sauf à discuter plus tard l'étendue de cette réforme. Voilà ce que nous avons approuvé et que de bons esprits dans l'Assemblée comme au dehors ont vu non pas seulement dans la proposition dont il s'agit. La prise en considération de cette proposition n'engagera à rien pas l'Assemblée dans une voie bien dangereuse.

« Le discours de M. Thiers n'est pas seulement une réfutation des termes de proposition et des développements que l'auteur a présentés à l'appui, c'est la glorification la plus complète du système restrictif dans ce qu'il a de plus absolu; c'est l'apologie, non pas seulement de la protection, mais de la prohibition; c'est une just fication anticipée de notre système de douane, y compris les abus que tout le monde, moins parmi les protectionistes, s'accorde à condamner. M. Thiers a été plus protectionniste que personne n'avait osé l'être avant lui. »

La commission de l'administration intérieure a adopté sans modifications importantes, le rapport de M. de Larcy sur les conseils de préfecture.

Elle a discuté ensuite diverses questions relatives aux conseils généraux, et a décidé que des commissions spéciales seraient nommées pour examiner et préparer, dans l'intervalle des sessions, certaines affaires déterminées par les conseils.

Une sous-commission a été nommée pour examiner deux propositions présentées par M. Vernhette; l'une de ces propositions a pour but d'autoriser les conseils généraux à émettre des vœux politiques; l'autre tend à ordonner que les questions principales soumises aux conseils généraux soient adres-